

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers  
élus : 11

Séance du 29 mars 2023

en fonction : 9

Sous la présidence de Mme Angélique DIEUAIDE, Maire,  
M. Jean SCHAETZEL, absent excusé a donné procuration à Mme  
Angélique DIEUAIDE ; M. Guillaume STOQUERT, absent.

Conseillers présents : 7

Conseillers votants : 8 dont 1 procuration.

**Objet : Fixation du prix de vente et de la redevance  
assainissement 2023**

Après avoir pris connaissance du compte administratif et du compte de gestion 2022 et du budget 2023 du service eau et assainissement.

Lors de la séance de commission budgétaire du 22 mars dernier, il a été évoqué la possibilité de maintenir le prix de l'eau et de l'assainissement communal qui ont été augmenté la dernière fois au 1er juillet 2021.

Afin de faire face aux futurs investissements d'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'eau potable et du réseau des eaux usées, et notamment en prévision des travaux chemin du Lecotte, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau de 0,10€/m<sup>3</sup> (soit 2,20€/m<sup>3</sup> au lieu de 2,10€/m<sup>3</sup>).

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à la majorité  
(3 abstentions : Amélie MICHEL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING)

➤ **décide** d'augmenter le prix de l'eau à Thannenkirch comme suit :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| - prix de l'eau :                       | <b>2,20€/m<sup>3</sup></b> |
| - redevance d'assainissement communal : | 0,50€/m <sup>3</sup>       |

Les deux redevances fixées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse restent inchangées :

- |  |                        |
|--|------------------------|
| - redevance pour la modernisation des réseaux de collectes : | 0,233 €/m <sup>3</sup> |
| - redevance de pollution domestique :                        | 0,35 €/m <sup>3</sup>  |

La redevance assainissement fixée par le Syndicat des Eaux de Bergheim reste stable :

- |                                      |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| - redevance assainissement syndical: | 1,49 €/m <sup>3</sup> |
|--------------------------------------|-----------------------|

soit un prix global qui reste fixé à 4,673€/m<sup>3</sup>.

➤ **décide** de maintenir le prix de la location des compteurs :

- |   |        |
|---|--------|
| - location des compteurs de 5 m <sup>3</sup> :          | 21€/an |
| - location des compteurs de 7 m <sup>3</sup> :          | 31€/an |
| - location des compteurs de 10 m <sup>3</sup> et plus : | 42€/an |

➤ **décide** de conserver la participation forfaitaire qui s'élève actuellement par abonné et par compteur à :

19€/an.

L'augmentation du prix interviendra à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Le Maire,  
Angélique DIEUAIDE

